

Alençon, le 15 juillet 2025

Le Président

A

Dossier suivi par :

Eric LE BORGNE

Tél. 07 48 72 24 51

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Direction départementale des territoires
Service Eau et Biodiversité
Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 23009
53063 LAVAL CEDEX 9

Nos réf. ELB/250715/C1

Vos réf. B. GUAIS

Objet : Demande d'avis : Avis sur le projet d'arrêté de classement de l'aire d'alimentation du captage de Vaubourgueil en zone soumise à contrainte environnementale

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier recommandé reçu le 2 juillet 2025, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de la Sarthe amont concernant le projet d'arrêté de classement de l'aire d'alimentation du captage de Vaubourgueil en zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE).

Au vu des éléments transmis, j'ai le plaisir de vous informer que le projet d'arrêté ZSCE de Vaubourgueil est compatible avec les documents du SAGE Sarthe amont. Le classement ZSCE envisagé, dont l'ambition est de favoriser une évolution des pratiques agricoles pour une reconquête durable de la qualité de l'eau, rejoint les priorités majeures définies par notre SAGE.

Les trois piliers d'actions du programme s'inscrivent parfaitement dans les préconisations du SAGE ainsi que dans les réflexions en cours dans le cadre de sa révision. Ainsi, le développement de réseau de haies sur talus dans les zones de ruissellement, le maintien des prairies permanentes pour maintenir une couverture des sols et limiter les transferts d'azote et l'objectif de réduire à la source les intrants « chimiques » via la mise en place de culture à bas niveaux d'intrants sont des actions qui semblent intéressantes pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau potable.

Conscient qu'il s'agit d'un programme d'actions agricoles volontaires, coconstruit avec les acteurs du territoire, je formule le vœu que les objectifs chiffrés retenus pour les indicateurs permettent, d'ici trois ans, d'obtenir une amélioration significative de la qualité de l'eau, et ainsi d'éviter le recours à des mesures réglementaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE

*Président de la Commission Locale de l'Eau
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*

